



Gometz-la-Ville (91274)

Sièges à pourvoir	
Conseil municipal	19
Conseil communautaire	2

1 candidatures* au 1^{er} tour

Liste des candidatures	Conduite par
Notre village, notre avenir	Mme Edwige HUOT MARCHAND

Élections municipales

 Les élections municipales et communautaires pour Gometz la Ville auront lieu le 15 mars 2026

(une seule liste = un seul tour).

Retrouvez le détail de la proclamation ci-dessus.

Le 15 mars, venez voter pour votre commune.

Même avec une seule liste, votre vote est un acte citoyen qui renforce la légitimité de nos institutions et valide les projets qui nous rassemblent.

Ensemble, faisons vivre notre démocratie locale !

Horaires du bureau de vote, au foyer rural : de 8 h à 20 h.

Pour pouvoir voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales.

Le vote par procuration :

Si vous ne pouvez pas vous déplacer au bureau de vote, il est possible de donner procuration à une personne de confiance.

Vous devez faire votre demande en gendarmerie ou sur le site du gouvernement

Pour voter, l'électeur doit présenter une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte vitale avec photographie, permis de conduite sécurisé...).

L'absence de carte électorale n'empêche pas de voter, mais elle nécessite des vérifications sur le lieu de vote de l'intéressé.

Nous comptons sur votre participation citoyenne le 15 mars 2026. Venez voter !